



Passerelle entre UNSS et FFG : diplôme de juges

Dans le cadre de la convention bipartite, la Fédération Française de Gymnastique (FFG) et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) mettent en place une passerelle entre les diplômes de juges.

La FFG propose que le Jeune Officiel juge UNSS certifié niveau national puisse obtenir l'équivalence de diplôme de juge Niveau 1 après avoir rempli les conditions suivantes :

- Avoir 15 ans
- Etre titulaire de la licence FFG de l'année en cours
- Avoir jugé deux compétitions FFG

L'UNSS propose que le juge diplômé FFG puisse obtenir l'équivalence de la certification nationale Jeune Officiel Juge après avoir rempli les conditions suivantes :

- Etre licencié UNSS de l'année en cours
- Avoir jugé 2 compétitions UNSS pour obtenir l'équivalence académique
- Officier sur 1 championnat de France UNSS

A partir de la saison 2015/2016, sont concernées : la Gymnastique Artistique Féminine, la Gymnastique Artistique Masculine, la Gymnastique Aérobie et la Gymnastique Acrobatique.

A partir de la saison 2016/2017, sera concernée : la Gymnastique Rythmique.

Procédure pour le Jeune Officiel juge UNSS :

- Démarche du Jeune Officiel juge UNSS auprès du comité régional FFG, pour l'obtention de l'équivalence du diplôme Juge niveau 1 FFG.
- Accompagnement du Jeune Officiel juge par le Comité Régional pour remplir les conditions pour l'obtention du diplôme de juge niveau 1.
- Validation du diplôme par le comité régional FFG après vérification des prérequis.
- Transmission par le comité régional FFG de la liste des Jeunes Officiels Juges UNSS ayant obtenu le diplôme de juge Niveau 1 :
 - au Service régional UNSS
 - à la Fédération Française de Gymnastique.
- Transmission par la FFG à l'UNSS de la liste des Jeunes Officiels diplômés juges niveau 1 FFG.

Procédure pour le juge FFG

- Se faire connaître auprès de l'enseignant d'EPS, animateur de l'Association Sportive de l'établissement scolaire
- Sur attestation du diplôme de juge FFG, valider par équivalence par le service départemental UNSS comme Jeune Officiel niveau départemental
- Attester d'un jugement effectif lors de 2 compétitions UNSS sur invitation du service départemental ou régional afin de valider le niveau académique
- Obtenir la validation nationale de Jeune Officiel Juge UNSS aux conditions précisées dans le règlement fédéral UNSS (validation uniquement possible sur les Championnats de France UNSS). La validation est possible si le juge accompagne une équipe qualifiée ou s'il fait partie du pool local mis à disposition par l'académie organisatrice du Championnat de France.

L'UNSS s'engage :

- A inviter 1 représentant FFG sur les Commissions Mixtes Régionales et Départementales : point 5.1.2 du paragraphe Principes de fonctionnement (convention bipartite)
- A transmettre l'information sur les passerelles aux Jeunes Officiels juges
- A fournir la liste des Jeunes Officiels juges certifiés niveau national dans les différentes disciplines.

La FFG s'engage :

- A veiller à la représentation FFG sur les Commissions Mixtes Régionales et Départementales : point 5.1.2 du paragraphe Principes de fonctionnement (convention bipartite)
- A transmettre l'information sur les passerelles à ses structures déconcentrées
- A faire respecter les conditions de validation de la passerelle précisées dans le point 2.3 du paragraphe formation (convention bipartite).



Laurent Petrynka

Directeur de l'UNSS



James Blateau

Président de la FFG